



CENTRES DE LOISIRS (VACANCES SCOLAIRES)

L'accueil et les activités pour les enfants sur l'ensemble du territoire

Saint-Flour Communauté est investie dans le domaine de l'enfance-jeunesse, notamment de par sa compétence en matière d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, (A.L.S.H.) pendant les vacances scolaires.

Ainsi, l'intercommunalité propose et développe une offre d'accueil et d'activités pour les enfants sur l'ensemble du territoire et entend poursuivre cet engagement en faveur de la jeunesse.

Que sont les A.L.S.H. et que proposent-ils ?

Les accueils de loisirs sans hébergement sont des structures de loisirs éducatifs pour les enfants et les jeunes.

Ces accueils font l'objet d'une déclaration auprès du Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

En fonction des situations locales, des activités de loisirs diversifiées respectueuses des rythmes de vie et des âges des enfants sont proposées aux familles.

A titre d'exemple, le programme d'activités comporte des activités manuelles, jeux d'intérieur ou d'extérieur, des activités de détente ou de découverte, des activités culturelles, sportives, artistiques ou scientifiques et techniques, etc.



A qui s'adressent-ils ?

Quelles sont les familles et enfants qui peuvent en bénéficier ?

Toutes les familles, quel que soit leur lieu de résidence, peuvent bénéficier de l'offre des A.L.S.H., une fois les formalités d'inscriptions accomplies auprès des opérateurs.

Tous les A.L.S.H. accueillent les enfants de 3 à 12 ans.

Quand les A.L.S.H. fonctionnent-ils ?

Existe t-il des services complémentaires ?

Tous les sites ouvrent tout ou partie des vacances scolaires à l'exception des vacances de Noël où tous les A.L.S.H. sont fermés. Dans le détail, leurs périodes d'ouverture sont les suivantes :

- L'A.L.S.H. « Les petits Caldaguès » : **11 semaines** (6 l'été, 2 semaines pendant les vacances d'hiver et de printemps, 1 semaine à la Toussaint)
- L'A.L.S.H. de Margeride : **9 semaines** (été et 1 semaine à chaque petites vacances)
- L'A.L.S.H. de Pierrefort : **6 semaines** (été)
- L'A.L.S.H. de Planèze : **9 semaines** (été et 1 semaine à chaque petites vacances)
- L'A.L.S.H. « Les petits filous » : **8 semaines** (5 semaines été, 1 semaine à chaque petite vacances)
- L'A.L.S.H. de Saint-Flour : **14 semaines** (été et 2 semaines à chaque petites vacances)



Quel est l'encadrement ?

Toutes les structures disposent d'un personnel d'encadrement diplômé des métiers de l'animation (BAFA, BAFD, CAP « petite enfance »...) ou qualifié conformément aux règles en vigueur.

Quelle est la tarification appliquée ?

La tarification des A.L.S.H. est calculée en fonction du quotient familial propre à chaque foyer. Si vous êtes en séjour sur le territoire et ne disposez pas de votre justificatif de quotient familial, l'inscription est malgré tout possible. La fourchette la plus haute du quotient familial sera retenue.

Les programmes



A.L.S.H. de Saint-Flour - OMJS

[Programme Hiver 2025](#)



A.L.S.H. de Saint-Flour - « Les petits filous »

[Programme Hiver 2025](#)



A.L.S.H. « Les petits Caldaguès » - OMJS

[Programme Hiver 2025](#)



A.L.S.H. de Pierrefort - Familles rurales

Uniquement vacances d'été



A.L.S.H. de Margeride - OMJS

[Programme Hiver 2025](#)



A.L.S.H. de Planèze - OMJS

[Programme Hiver 2025](#)